

Dépense et précarité énergétique

par Lucile Mettetal (IAU)

La dépense énergétique d'un ménage pour son logement correspond à l'ensemble des dépenses qu'il consent pour se chauffer, s'éclairer et faire fonctionner les appareils électriques. Le type d'habitat, le mode de chauffage, l'époque de construction et le niveau de revenu des ménages constituent les principaux déterminants de la dépense énergétique, une dépense qui s'avère difficilement soutenable pour certains, grevant lourdement leur budget ou les conduisant à se priver de confort.

Budget énergétique : 127 € par mois, soit 3,1 % du revenu

En 2013, la dépense énergétique moyenne en Île-de-France s'élève à 1 529 € par an (2 134 € en maison individuelle et 1 290 € en immeuble collectif), soit 127 € par mois. Les Franciliens dépensent donc en moyenne 3,1 % de leur revenu pour l'énergie consommée dans le logement (3,3 % en maison individuelle et 3,0 % en immeuble collectif), des taux d'effort énergétique qui varient selon les caractéristiques des logements et de leurs occupants.

En maisons individuelles, occupées essentiellement en propriété (87 %), les ménages chauffés au fioul acquittent les factures les plus importantes (3 254 € par an, soit 271 € par mois). Leur taux d'effort énergétique moyen atteint 5,5 % de leur revenu, notamment parce que leurs maisons, pour la plupart, s'avèrent anciennes (86 % des maisons chauffées au fioul ont été construites avant 1975). En effet, la facture annuelle des ménages qui vivent dans des maisons construites jusqu'en 1974 s'élève à 2 258 €, contre 1 992 € pour les occupants de maisons construites depuis 1975, date de la première réglementation thermique. Précisons cependant que, si les logements anciens sont moins économes en énergie que les logements récents, leurs occupants ont tendance à modifier leur comportement en conséquence, afin de limiter les dépenses.

En appartements, c'est le chauffage collectif qui génère les plus fortes dépenses (1 475 € par an, soit 123 € par mois). Près des trois quarts des logements concernés ont été construits avant 1975. Chez les propriétaires utilisant ce mode de chauffage, la dépense annuelle atteint 1 848 € par an (soit 154 € par mois) ; leur taux d'effort énergétique est de 3,0 %. Pour les locataires du secteur social en chauffage collectif, la dépense énergétique et le taux d'effort énergétique s'élèvent respectivement à 1 399 € par an (soit 117 € par mois) et 4,8 %. Quant aux locataires du secteur libre, ils déboursent 1 159 € par an (soit 97 € par mois), consentant un taux d'effort de 3,0 %.

Parce que leur temps passé au domicile est plus important, les ménages âgés ont des dépenses d'énergie plus élevées que les actifs : 1 707 € de facture annuelle pour les 60 ans ou plus, contre 1 173 € par an pour les moins de 40 ans.

115 € par mois, soit près de 7 % du revenu pour les plus modestes

Le revenu a un impact sur la consommation énergétique des ménages. Ainsi, la dépense moyenne des ménages les plus modestes (appartenant aux trois premiers déciles de revenu par UC¹) est de 1 374 € (soit 115 € par mois), pour un taux d'effort énergétique qui atteint 6,9 %. Pour les ménages les plus aisés (appartenant aux trois derniers déciles de revenu par UC²), la dépense atteint 1 811 € (soit 157 € par mois) et le taux d'effort énergétique est de 2,0 %. Les ménages aux revenus modestes affichent à la fois la dépense d'énergie la plus faible et les taux d'effort énergétique les plus élevés.

Précarité énergétique : selon l'approche, entre 455 200 et 872 800 ménages concernés

La précarité énergétique fait aujourd'hui l'objet de plusieurs approches complémentaires. Elle a été définie de manière officielle par la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010³. Souhaitant répondre à l'enjeu d'un consensus sur la définition d'un public cible, la loi s'inspire de la méthode britannique (cf. encadré) et retient le taux d'effort énergétique comme indicateur, en considérant qu'un ménage est en situation de précarité énergétique dès lors qu'il consacre plus de 10 % de son revenu⁴ aux dépenses d'énergie dans le logement. Ce seuil a été établi pour mesurer la précarité énergétique au Royaume-Uni. Il a le mérite de chercher à établir un langage commun sur le sujet. Cependant, il ne prend pas en considération les ménages qui consomment peu d'énergie et vivent dans des conditions de confort thermique insatisfaisantes. Par ailleurs, il inclut potentiellement des ménages disposant de ressources suffisamment confortables pour assumer leurs dépenses d'énergie.

Pour remédier à ces inconvénients, l'ONPE (Observatoire national de la précarité énergétique) propose une approche fondée sur le coût de la consommation, ainsi que sur le ressenti des ménages vis-à-vis du froid. Il suggère également de réévaluer à la baisse le seuil de vulnérabilité en le fixant à deux fois le taux d'effort énergétique médian⁵, ce qui correspond à 7 % en Île-de-France. Toutefois, l'ONPE propose d'appliquer ce seuil aux seuls ménages dont les ressources ne dépassent pas les trois premiers déciles de revenus par UC. Cette approche a l'avantage de cibler les plus modestes, mais occulte cependant la fragilité d'une partie de la classe moyenne, exposée au risque de précarité compte tenu de dépenses liées à une consommation énergétique difficilement compressible⁶.

Selon l'approche « Grenelle II », 455 200 ménages « précaires »

En 2013, selon l'Enquête logement, 455 200 ménages franciliens (978 200 personnes), soit 8,9 % de l'ensemble des ménages, subissent une dépense énergétique qui excède 10 % de leur revenu. La facture moyenne de ces ménages atteint 2 060 € par an (172 € par mois) contre 1 529 € annuels pour l'ensemble des ménages (127 € mensuels), soit une dépense supérieure de 35 %. Leur revenu moyen, 1 087 € par mois, est inférieur de 73,6 % au revenu moyen régional (4 117 €).

En maison individuelle, 128 800 ménages sont concernés. Plus âgés que la moyenne des ménages en maison individuelle, ils sont également surreprésentés lorsqu'ils occupent des maisons anciennes, d'autant quand elles sont chauffées au fioul. En immeuble collectif, on recense 326 400 ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 % ; ils se caractérisent par des revenus très inférieurs à la moyenne (78 %) et sont surreprésentés dans le parc social équipé d'un chauffage collectif.

Parmi ces ménages, près de 90 % (404 900 ménages) appartiennent aux populations les plus modestes, c'est-à-dire dont les ressources ne dépassent pas les trois premiers déciles de revenu par UC. Il s'agit de ménages particulièrement contraints financièrement, pour lesquels le taux d'effort énergétique moyen atteint 16,6 %. Parmi eux, 36 % occupent un logement social, 24 % sont des propriétaires non accédants et 22 % des locataires du secteur libre. Leur « reste à vivre », si l'on déduit de leur revenu la dépense logement⁷ et la facture énergétique, n'est que de 218 € par mois pour l'ensemble du ménage.

¹ Il s'agit des déciles de revenu calculés sur le revenu moyen par UC francilien, soit des ménages gagnant moins de 1 564 € par mois par UC (hors aide au logement).

² Il s'agit des déciles de revenu calculés sur le revenu moyen par UC francilien, soit des ménages gagnant plus de 2 940 € par mois par UC (hors aide au logement).

³ La loi précise : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

⁴ Il s'agit du revenu disponible du ménage, à savoir les salaires et primes, les indemnités de chômage, le montant des pensions de retraite, les prestations familiales ou sociales.

⁵ À l'échelon national, le taux médian s'élève à 4,8 %. Appliquer le seuil de deux fois le taux médian (9,6 %) ne diffère quasiment pas du taux établi par la loi Grenelle II.

⁶ D'autant plus si l'on prend en considération le coût global de la localisation résidentielle, qui inclue les dépenses de carburant pour se déplacer.

⁷ La dépense logement considérée ici comprend les loyers, les remboursements d'emprunts, les taxes foncière et d'habitation, les dépenses d'eau ainsi que les charges locatives ou de copropriété (hors dépenses d'énergie).



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT



Selon l'approche de l'ONPE, 417 600 ménages « vulnérables »

La mise en œuvre du taux d'effort énergétique recommandé par l'ONPE, à savoir prendre également en compte les ménages dont le taux d'effort énergétique est compris entre 7 % et 10 %, aboutit à augmenter la première estimation de 417 600 ménages (909 800 personnes) : 117 600 vivent en maison individuelle et 300 000 en immeuble collectif.

Ces ménages sont moins contraints que les précédents, mais potentiellement fragiles. 65 % d'entre eux disposent de ressources situées dans les trois premiers déciles de revenu par UC, et risquent de basculer dans la précarité énergétique. Ils sont un peu plus âgés que la moyenne et surreprésentés parmi les ménages d'une seule personne. Ils occupent plus souvent des maisons construites avant 1975 ou des immeubles équipés d'un chauffage collectif construits principalement entre 1949 et 1974.

Au total, ce sont donc près de 873 000 ménages (représentant 1 888 000 personnes), soit 17 % des ménages franciliens, qui sont en situation de vulnérabilité ou de précarité énergétique. Parmi ces derniers, 677 700 appartiennent aux ménages modestes, dont les revenus sont inférieurs aux trois premiers déciles de revenu par UC, soit 13 % des ménages franciliens.

Le froid : symptôme de privation et de mauvaise qualité du logement

L'approche par les seuls taux d'effort énergétique n'est pas suffisante pour appréhender dans sa globalité la précarité énergétique, puisqu'elle occulte les situations de privation de ménages qui n'acquittent pas de grosses factures mais ne se chauffent pas assez. L'Enquête logement permet de pallier ce manque grâce à une série de questions sur la perception du niveau de confort dans l'habitat, notamment en matière de température ambiante dans les pièces à vivre.

En 2013, 727 200 ménages franciliens (soit 1 735 900 personnes) ont ainsi déclaré avoir « souffert du froid au cours de l'hiver précédent pendant au moins 24 heures » en raison d'un équipement insuffisant, d'une limitation du chauffage en raison de son coût ou de la mauvaise isolation du logement⁸.

Sur l'ensemble de ces 727 200 ménages, 172 000 présentent des taux d'effort énergétique égaux ou supérieurs à 7,0 % (dont 95 900 supérieurs à 10 %) et 311 600 appartiennent aux ménages les plus modestes (revenus inférieurs aux trois premiers déciles de revenu par UC). Ainsi les deux symptômes que sont le froid perçu et les taux d'effort énergétique élevés révèlent des populations relativement distinctes avec des profils différents.

Parmi les ménages installés en maison individuelle, 8,9 % (soit 123 000 ménages) ont signifié avoir eu froid pour les raisons précédemment citées. Ils affichent des dépenses énergétiques (168 € par mois) et des revenus (4367 € par mois) inférieurs à la moyenne des occupants de maisons. Leur taux d'effort énergétique est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des occupants de maisons (3,8 % contre 3,3 %). À la différence des ménages repérés par l'analyse de l'effort énergétique, les ménages souffrant du froid en maison individuelle sont plutôt ceux qui utilisent l'électricité comme mode de chauffage. Par ailleurs, les familles monoparentales, les jeunes ménages et les familles de trois enfants ou plus sont surreprésentés.

En immeuble collectif, 18 % des ménages (soit 604 200) indiquent avoir souffert du froid. Ils ont des revenus de 2 743 € par mois (contre 3583 € pour l'ensemble des ménages en collectif), leurs dépenses énergétiques s'élèvent à 106 € mensuels et leur taux d'effort énergétique est de 3,9 %. À la différence des profils révélés par les taux d'effort énergétique, l'inconfort thermique est plus volontiers mentionné par les ménages dotés d'un chauffage individuel, notamment électrique, qu'ils auront tendance à baisser pour limiter les dépenses. Les locataires sont surreprésentés, en particulier ceux du secteur libre.

La moitié des ménages ayant déclaré des températures insuffisantes dans leur logement évoquent des signes d'humidité sur les murs et un aspect dégradé de la façade (salissures, fissures).

Pour lutter contre le froid, les trois quarts des ménages déclarent avoir recouru à une double épaisseur de vêtement. Un tiers d'entre eux se sont équipés d'un chauffage d'appoint. Le calfeutrage des bouches d'aération et la pose d'isolant d'appoint ne semblent pas fréquemment envisagés, puisque seulement 13 % des ménages y ont recours.

Précarité énergétique : l'émergence d'une notion

C'est dans les années 1970, au Royaume-Uni, qu'apparaît la notion de fuel poverty, portée par des associations souhaitant alerter les pouvoirs publics sur les conséquences sanitaires de la précarité énergétique et sur le lien entre la mauvaise qualité du logement et les risques de mortalité.

En 1991, l'ouvrage de référence Fuel Poverty, de Brenda Boardman, établit un indicateur de précarité énergétique : est concerné un ménage qui devrait consacrer plus de 10 % de son revenu disponible aux dépenses d'énergie pour se chauffer, s'éclairer, équiper son logement selon les standards de confort minimaux.

En France, l'année 2007 marque l'émergence de la « précarité énergétique » dans la littérature scientifique et principalement dans les travaux d'Isolde Devalière qui la définit comme « l'imbrication d'une situation sociale et économique fragile, d'un logement insalubre (ou de mauvaise qualité thermique) et d'un accès à l'énergie problématique, dans un contexte de crise du logement » [Devalière, 2007]. En 2010, la précarité énergétique est définie de manière officielle par la loi du 12 juillet, dit Grenelle 2.

⁸ L'ONPE a choisi de retenir également les ménages ayant signifié avoir eu froid suite à une coupure du fournisseur d'énergie, une raison invoquée par un très faible nombre de ménages en Ile-de-France.

Tableau 1 Caractéristiques des ménages selon les indicateurs de vulnérabilité et de précarité énergétique

	Taux d'effort énergétique entre 7% et 10% - ménages vulnérables -		Taux d'effort énergétique supérieur à 10 % - ménages précaires -		Ensemble des ménages franciliens	
	Maisons	Appartements	Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
Effectif	117 596	300	128 754	326	1 447 885	3 674 147
% ligne	8,1	8,2	8,9	8,9	100,0	100,0
Nombre d'individus	274 493	635 304	293 971	684 231	4 106 491	7 808 665
Dépense énergétique annuelle (€)	2681	1722	3054	1667	2134	1290
Dépense énergétique mensuelle (a) (€)	223	144	255	139	178	108
Taux d'effort énergétique %	8,2	8,3	16,3	15,5	3,3	3,0
Dépense logement mensuelle hors énergie* (b) (€)	417	614	523	565	709	724
Taux d'effort logement hors énergie %	15,2	35,4	33,5	62,8	13,0	20,2
Revenu mensuel du ménage (c) (€)	2737	1733	1563	899	5442	3583
Reste à vivre mensuel du ménage (d)= (c)-[(a)+(b)] (€)	2097	976	786	195	4555	2752
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC Eff.	48 512	224363	95 672	309192	273 061	1 232 095
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC % col.	41,3	74,8	74,3	94,7	18,9	33,5
Age de la PR** (ans)	62	53	60	51	55	50
PR de 60 ans ou plus % col.	56,6	35,3	53,9	29,8	36,6	30,6
PR de moins de 35 ans % col.	ns	17,0	ns	17,8	7,5	21,7
Ménages de 1 personne % col.	34,8	48,3	43,7	51,6	16,6	43,4
Familles monoparentales % col.	ns	17,1	ns	17,7	5,7	10,2
Familles nombreuses (3 enfants ou plus) % col.	ns	ns	ns	ns	10,9	4,9
Propriétaires % col.	85,6	19,5	80,6	19,2	86,7	33,3
Locataires du secteur libre % col.	ns	18,0	ns	23,6	7,8	24,7
Locataires du parc social % col.	ns	54,3	ns	45,6	2,9	32,7
Logements construits avant 1975 % col.	74,1	70,1	65,9	70,8	53,4	65,1
Ménages dont l'immeuble est équipé d'une chaudière collective % col.	ns	70,8	ns	61,7	ns	51,5
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage individuel gaz % col.	51,8	ns	47,4	13,2	50,7	17,4
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage électrique % col.	ns	ns	ns	17,8	29,2	24,8
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage au fuel % col.	ns	12,8	ns	ns	9,9	7,2
Ménages ayant souffert du froid Eff.	ns	62 694	ns	85 312	122 962	604 203
Ménages ayant souffert du froid*** % col.	ns	22,4	ns	28,8	8,9	18,0

Lecture : 56,6 (% col.) = 66 543 (ménages en maison dont la personne de référence a 60 ans ou plus et qui ont un taux d'effort énergétique entre 7% et 10%) / 117 596 (ensemble des ménages en maison qui ont un taux d'effort énergétique entre 7% et 10%)

* La dépense logement considérée ici comprend les loyers, les remboursements d'emprunts, les taxes foncière et d'habitation, les dépenses d'eau ainsi que les charges locatives ou de copropriété (hors dépenses d'énergie).

**PR = personne de référence.

*** Proportion calculée sur les ménages installés dans leur logement depuis un an ou plus.



DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE
ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET
DE L'AMENAGEMENT



Tableau 2. Caractéristiques des ménages ayant déclaré avoir eu froid

	Ménages ayant déclaré avoir eu froid		Ensemble des ménages franciliens	
	Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
Effectif	122 962	604 203	1 447 885	3 674 147
% ligne***	8,9	18,0	100,0	100,0
Nombre d'individus	370 730	1 365 136	4 106 491	7 808 665
Dépense énergétique annuelle (€)	2013	1268	2134	1290
Dépense énergétique mensuelle (a) (€)	168	106	178	108
Taux d'effort énergétique %	3,8	3,9	3,3	3,0
Dépense logement mensuelle hors énergie* (b) (€)	755	697	709	724
Taux d'effort logement hors énergie %	17,3	25,4	13,0	20,2
Revenu mensuel du ménage (c) (€)	4367	2743	5442	3583
Reste à vivre mensuel du ménage (d)= (c)-[(a)+(b)] (€)	3444	1940	4555	2752
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC Eff.	37 621	273 984	273 061	1 232 095
Ménages appartenant aux 3 premiers déciles de revenu / UC % col.	30,6	45,3	18,9	33,5
Age de la PR** (ans)	51	48	55	50
PR de 60 ans ou plus % col.	ns	24,0	36,6	30,6
PR de moins de 35 ans % col.	ns	22,7	7,5	21,7
Ménages de 1 personne % col.	ns	41,2	16,6	43,4
Familles monoparentales % col.	ns	11,8	5,7	10,2
Familles nombreuses (3 enfants ou plus) % col.	ns	6,7	10,9	4,9
Propriétaires % col.	70,9	17,2	86,7	33,3
Locataires du secteur libre % col.	ns	33,9	7,8	24,7
Locataires du parc social % col.	ns	39,6	2,9	32,7
Logements construits avant 1975 % col.	57,9	72,2	53,4	65,1
Ménages dont l'immeuble est équipé d'une chaudière collective % col.	ns	45,0	ns	51,5
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage individuel gaz % col.	42,6	19,8	50,7	17,4
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage électrique % col.	34,4	27,0	29,2	24,8
Ménages dont le logement est équipé d'un chauffage au fioul % col.	ns	ns	9,9	7,2
Ménages dont le taux d'effort énergétique est situé entre 7 et 10% Eff.	ns	62 694	117 596	299997
Ménages dont le taux d'effort énergétique est situé entre 7 et 10% % col.	ns	10,4	8,1	8,2
Ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10% Eff.	ns	85 312	128 754	326446
Ménages dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10% % col.	ns	14,1	8,9	8,9

Lecture : 70,9 (% col.) = 87 178 (ménages en maison dont la personne de référence a 60 ans ou plus et qui ont indiqué avoir eu froid) / 122 962 (ensemble des ménages en maison qui ont indiqué avoir eu froid)

* La dépense logement considérée ici comprend les loyers, les remboursements d'emprunts, les taxes foncière et d'habitation, les dépenses d'eau ainsi que les charges locatives ou de copropriété (hors dépenses d'énergie).

**PR = personne de référence.

*** Proportion calculée sur les ménages installés dans leur logement depuis un an ou plus, soit 1 387 170 ménages en maison (sur un total de 1 447 885), et 3 355 415 ménages en appartement (sur un total de 3 674 147).



DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

